

Feu bactérien: la plantation des espèces d'ornement et sauvages sensibles reste interdite

Avec le retour du printemps, les travaux d'aménagement autour des maisons sont de nouveau d'actualité. Le Service phytosanitaire de l'Institut agricole de Grangeneuve rappelle qu'il est interdit de planter des espèces ornementales et forestières sensibles au feu bactérien (arrêté cantonal du 12 juin 2001). La liste des espèces sensibles de l'arrêté cantonal a été adaptée à celle de la Suisse:

- Cotonéaster (*Cotoneaster* sp), buisson ardent (*Pyracantha* sp), stranvésia (*Photinia davidiana* et *nussia*), pommier du Japon (*Chaenomeles*), bibace (*Eriobotrya* Lindl.), néflier (*Mespilus* L.), sorbier (*Sorbus* sp), amélanchier (*Amelanchier* Med.), aubépine (*Crataegus* sp) ainsi que les plantes ornementales appartenant aux genres *Cydonia*, *Malus* et *Pyrus*.

Les professionnels de l'horticulture proposent un choix de plantes alternatives et connaissent bien le problème. Il est aussi conseillé, comme mesure de lutte préventive contre le feu bactérien, d'arracher les cotonéasters *salicifolius* et les stranvésias, qui sont des plantes particulièrement sensibles à cette maladie. Lors de ces arrachages préventifs, le bois pourra être haché ou composté.

Dans notre canton, le feu bactérien a été observé en 2004 à Ependes, Farvagny, Heitenried, St. Antoni et Ueberstorf sur 17 plantes, plus précisément sur 1 aubépine, 3 cotonéasters *salicifolius*, 12 cognassiers et 1 poirier. Sur le plan suisse, cette maladie a fait des ravages importants dans les cultures fruitières ces dernières années surtout en Suisse orientale et centrale ainsi que dans le canton de Berne. Les arbres fruitiers haute tige sont aussi fortement menacés par ce fléau.

La propagation du feu bactérien sur de grandes distances se fait essentiellement par le transport de plantes malades, justifiant cette interdiction, tandis que les insectes, les oiseaux, le vent, la pluie, la grêle et les hommes (outils, habits, etc.) sont responsables de sa dispersion locale.

Reconnaître le feu bactérien sur le terrain n'est pas toujours aisé, même pour le spécialiste. Dans les cas douteux, une analyse au laboratoire est nécessaire. Les symptômes typiques qui confirment les soupçons sont: des appendices floraux entiers meurent, les feuilles se colorent de façon brune à partir du pétiole après la floraison, les pousses se courbent en forme de U, les feuilles deviennent brunes, ont un aspect de cuivre et restent accrochées à l'arbre (tout au long de l'hiver).

Les propriétaires de plantes sensibles doivent signaler tout cas suspect au Service phytosanitaire (tél. 026 305 58 65) ou d'arboriculture (tél. 026 305 58 66). Ne touchez ou ne coupez jamais des branches qui sèchent anormalement, car vous risquez de transporter la maladie plus loin!

**Services phytosanitaire et d'arboriculture,
Grangeneuve**